

## CH\_VB 86.941 vom 19. Dezember 1986

Bundesverwaltung, 1986-12-19, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_86.941](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_86.941)

FR: CH\_VB 86.941 du 19 décembre 1986

IT: CH\_VB 86.941 del 19 dicembre 1986

### Volltext

19. Dezember 1986 N 2049 Postulat der freisinnig-demokratischen Fraktion #ST# 86.941 Postulat Grassi Entwicklung der Wirtschaftsstruktur. Bericht Evolution des structures économiques. Rapport périodique Wortlaut des Postulates vom 9. Oktober 1986 Der Bundesrat wird beauftragt, dem Parlament periodisch Bericht über die Veränderungen der Wettbewerbsposition unserer Wirtschaft innerhalb des immer komplexer werden- den weltwirtschaftlichen Beziehungsgefüges zu erstatten. Es sollen die Möglichkeiten des bestehenden statistischen Datenmaterials (so insbesondere die Aussenhandelsstati- stik) noch besser ausgewertet werden, ergänzt durch neue, branchenstrukturorientierte konzeptionelle und methodi- sche Ansätze. Dabei sind insbesondere technologische Aspekte des Strukturwandels von strategischer Bedeutung in die Analyse einzubeziehen. Da in der Schweiz das statistische Rohmaterial für die Ana- lyse des branchenmässigen Strukturwandels, welche etwa mit der Strukturberichterstattung der Bundesrepublik Deutschland oder Oesterreich vergleichbar wäre, weitge- hend fehlt, sind ergänzend andere Massnahmen zur syste- matischen Aufbereitung der relevanten Informationen ins Auge zu fassen. Dies könnte in erster Linie durch eine Institutionalisation von Expertengesprächen im Bezie- hungsfeld Wirtschaft, Wissenschaft und Staat geschehen. Eine periodische Berichterstattung des Bundesrates soll das Parlament in die Lage versetzen, der sich ändernden Wett- bewerbsposition unserer Wirtschaft und der einzelnen Bran- chen bei den massgeblichen parlamentarischen Geschäften besser Rechnung zu tragen. Texte du postulat du 9 octobre 1986 Le Conseil fédéral est invité à présenter périodiquement au Parlement un rapport sur l'évolution de la compétitivité de notre économie, sur les marchés mondiaux caractérisés par une complexité croissante des relations économiques. Il convient d'exploiter encore mieux les relevés statistiques existants (notamment la statistique du commerce extérieur) et de les compléter par de nouvelles évaluations méthodi- ques, conçues de façon à faire apparaître les structures des différentes branches de l'économie. Il faut en particulier tenir compte de l'importance stratégique des aspects tech- nologiques de la révolution des structures et inclure ces aspects dans l'analyse des données. Comme on ne dispose guère en Suisse de données statisti- ques brutes qui permettraient d'analyser l'évolution des structures des différentes branches de l'économie, et qui seraient comparables aux rapports publiés en RFA et en Autriche par exemple, il faut en outre envisager d'introduire en complément d'autres mesures en vue d'une analyse systématique des informations importantes dans cette opti- que. On pourrait prévoir, en premier lieu, d'institutionnaliser des rencontres d'experts portant sur les relations économie - sciences - Etat. Un rapport périodique du Conseil fédéral permettrait au parlement de mieux tenir compte de l'évolution de la com- pétitivité de notre économie et de chacune de ses branches lorsqu'il doit prendre des décisions qui ont des répercus- sions sur celle-ci.

Mitunterzeichner-Cosignataires: Blunschy, Bonny, Bremi, Butty, Camenzind, de Chastonay, Cotti Flavio, Couchepin, Eisenring, Eng, Feigenwinter, Fischer-Sursee, Frey,

Früh, Giudici, Graf, Hess, Iten, Jeanneret, Jung, Loretan, Maitre- Genève, Mühlemann, Pidoux, Savary-Fribourg, Schärli, Schmidhalter, Schule, Segmüller, Seiler, Spalti, Steinegger, Stucky, Wellauer, Wyss (35) Schriftliche Begründung - Développement par écrit Dans la période de l'après-guerre, on a beaucoup développé en Suisse l'analyse des phénomènes conjoncturels à court terme. En revanche, l'étude des changements à moyen et long terme, autrement dit l'observation de l'évolution à long terme des structures économiques, a été négligée jusqu'à présent. A l'heure actuelle, c'est l'évolution technologique qui est la cause principale des profonds changements structurels. Du fait des liens étroits de notre économie avec l'étranger, on ne peut savoir dans quelle mesure elle est apte à faire face aux exigences techniques sans étudier la question dans son contexte mondial. Cela exige une analyse approfondie de l'évolution de l'économie sur le plan national et international. Comme de nombreuses décisions du Parlement touchent aux conditions générales, à moyen et à long terme, dans lesquelles se fait l'évolution structurelle des différentes branches et qui ont une influence déterminante sur l'efficacité de notre économie dans son ensemble, il faut élaborer, sous une forme appropriée, les bases de décision nécessaires en la matière. L'économie et la science doivent être intégrées à ce processus d'information afin que les données recueillies puissent être évaluées dans l'intérêt de l'économie tout entière et que des questions stratégiques concernant la politique économique puissent être étudiées en toute connaissance de cause. Les Commissions des affaires économiques des deux conseils, qui s'occupent presque exclusivement aujourd'hui de problèmes touchant l'économie extérieure, devraient ainsi être appelées à s'occuper davantage de questions relatives à la politique économique intérieure. Cela permettrait à la Confédération de mener une politique économique conséquente et suivie, et créerait, en même temps, les conditions garantissant la souplesse nécessaire lorsque des décisions doivent être prises. Cela rendrait en outre de précieux services à l'économie dans sa lutte pour se maintenir compétitive sur le plan international. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat. Ueberwiesen - Transmis #ST# 86.973 Postulat der freisinnig-demokratischen Fraktion Speiseöle und -fette. Preiszuschläge Postulat du groupe radical-démocratique Huiles et graisses comestibles. Suppléments de prix Wortlaut des Postulates vom 11. Oktober 1986 Der Bundesrat wird beauftragt, das bisherige System der Preiszuschläge für Speiseöle und -fette an der Grenze nach folgenden Gesichtspunkten zu ändern: Für jene Speiseöle und -fette, die nach ihrer endgültigen Verwendung keine Konkurrenz zur Butter darstellen, ist eine ganze oder teilweise Rückerstattung vorzusehen. Texte du postulat du 11 octobre 1986 Le Conseil fédéral est invité à modifier dans le sens suivant le système actuel des suppléments de prix prélevés à la frontière sur les huiles et graisses comestibles: Il convient de prévoir le remboursement de tout ou partie de ce supplément pour les huiles et graisses comestibles qui, vu leur utilisation finale, ne font pas concurrence au beurre.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Grassi Entwicklung der Wirtschaftsstruktur. Bericht Postulat Grassi Evolution des structures économiques. Rapport périodique In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1986 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 13 Séance Seduta Geschäftsnummer 86.941 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 19.12.1986 - 08:00

Date Data Seite 2049-2049 Page Pagina Ref. No 20 015 047 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.